**Allocution du Haut-Commissaire à la Prévention de la Corruption (HCPC)**

**Cérémonie de restitution des conclusions des travaux de la Commission de vérification des projets d’investissement dans les secteurs de l’eau et de l’énergie électrique à Parakou (2016–2025)**

**(**Coupole Ministère des Affaires Etrangères, le 07 Aout 2025**)**

Monsieur le Ministre d'État, chargé de l'Économie et des Finances,

Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères,

Madame et Messieurs les ambassadeurs près le Bénin,

Madame la Cheffe de la Mission Résidente de la Banque Ouest Africaine de Développement,

Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations internationales et de la société civile,

Distingués responsables des institutions engagées dans la lutte contre la corruption,

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias, toutes catégories confondues,

Chers invités, en vos titres, grades et qualités,

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un profond respect que je prends la parole devant vous, aujourd'hui, à l'occasion de la restitution des conclusions des travaux de la Commission de vérification des projets d’investissement dans les secteurs de l'eau et de l'énergie électrique dans la commune de Parakou de 2016 à 2025.

Cette séance marque une étape importante dans notre engagement commun à renforcer la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des ressources publiques au Bénin.

Il y a quelques semaines, le 21 juin 2025, de graves allégations de détournement présumés de fonds concernant les projets d’investissements dans les secteurs de l’eau et de l’énergie électrique à Parakou ont été publiquement formulées par un ancien ministre. Ces accusations ont alimenté un climat de doute et d'incertitude quant à la gestion de projets vitaux financés par le Gouvernement dans le but de l’amélioration des conditions de vie des populations. En réponse à ces préoccupations, le Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption (HCPC), conformément à la loi n° 2020-09 du 23 avril 2020, a diligenté une mission de vérification des projets d'investissement, afin de faire toute la lumière sur ces accusations et d’évaluer l’efficacité et la transparence de la gestion des ressources publiques dans ces secteurs vitaux.

**Mesdames et Messieurs,**

Les conclusions de cette mission de vérification sont désormais disponibles, et je suis heureux de vous annoncer que les allégations de détournement de fonds ont été rejetées par la Commission. Aucun élément n’a permis d’établir la moindre preuve de malversations ou de détournements de fonds publics. Les 31,6 milliards de FCFA investis dans les secteurs de l’eau et de l’énergie électrique de 2016 à 2025, à l'exception des projets financés par le Programme MCA-Bénin II, ont été utilisés conformément à leur objectif initial, à savoir l’amélioration des infrastructures essentielles au bénéfice des populations de Parakou :

• les actions engagées par l’État ont permis de renforcer et de moderniser les infrastructures dans les deux secteurs (eau et énergie électrique), entre 2016 et 2025 :

* le réseau de distribution d’eau potable de Parakou est passé de 445 km à 1 141 km de conduites installées (+156%) ;
* la capacité de production d’eau potable est passée de

400 m³/h à 2 400 m³/h (+500%) ;

* le nombre d’abonnés à l’eau potable est passé de 16 537 à 28 193 (+70%) ;
* des forages additionnels ont été réalisés en zones périphériques pour améliorer l’accès à l’eau potable dans les quartiers non raccordés au réseau SONEB ;
* le nombre d’abonnés au réseau électrique de Parakou est passé de 26 756 à 49 200 (+84%) ;
* la capacité de production locale d’électricité de 12 MW a été rétablie.

• Sur le plan de la gouvernance administrative et financière, la Commission a noté :

* un manque de pertinence dans la définition des besoins inscrits aux plans de passation des marchés du ministère ;
* une insuffisance de personnel qualifié au sein du Secrétariat Permanent des Marchés Publics du Ministère de l’Energie, de l’Eau et des Mines (MEEM) ;
* une instabilité récurrente à la fonction de Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) au sein du ministère.

Plusieurs autres faiblesses ont été identifiées dans la lourdeur des procédures de passation des marchés au niveau local retardant l’exécution des travaux, notamment en raison de la lenteur dans l'ouverture des voies d'accès.

**Mesdames et Messieurs,**

À la lumière de ces constatations, la Commission a formulé plusieurs recommandations essentielles pour renforcer la gouvernance et la transparence dans la gestion des projets. Il s'agit notamment de :

* réformer les procédures de passation des marchés publics pour en améliorer la célérité et la transparence et
* favoriser l’accélération de la viabilisation des quartiers périphériques.

Il urge de créer des unités focales anticorruption au sein du Ministère pour une alerte précoce.

Ces mesures visent à garantir que les bénéfices des projets atteignent véritablement les populations dans les meilleurs délais.

Je tiens à souligner que l'engagement du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption (HCPC) à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance reste inébranlable.

Nous continuerons de travailler avec tous nos partenaires, qu’ils soient institutionnels, techniques, financiers ou de la société civile, pour prévenir la corruption, garantir l’utilisation efficiente des ressources publiques et renforcer la confiance des citoyens dans les institutions de la République.

**Mesdames et Messieurs,**

Je vous assure que le HCPC restera vigilant dans la surveillance de la gestion des projets publics et dans la lutte contre la corruption. Nous avons pris acte des progrès réalisés, tout en identifiant les défis à surmonter pour garantir un développement socio-économique durable de notre cher et beau pays, le Bénin.

Je vous remercie pour votre attention et votre engagement continu envers la transparence, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

**Vive la République du Bénin !**

**Vive la transparence et la bonne gouvernance !**

**Je vous remercie.**